



PLAN NATURE EN VILLE 2021-2025

« BONS DE VÉGÉTALISATION POUR LES PARTICULIERS »

Conseil Municipal du 30 Janvier 2023

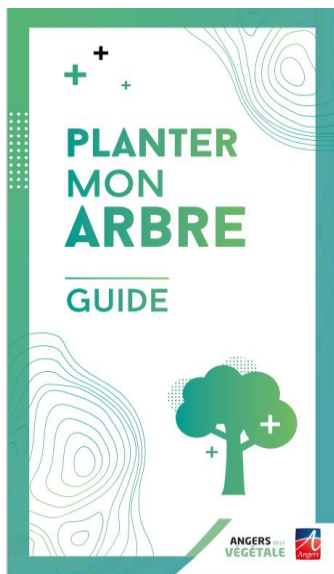
Direction Parcs, Jardins et Paysages

angers.fr



BONS DE VÉGÉTALISATION POUR LES PARTICULIERS

Pour aider à lutter contre le changement climatique, participer à la canopée urbaine et améliorer ainsi le cadre de vie, la Ville d'Angers propose une contribution financière pour l'achat d'un arbre



Montant de l'aide :

➤ Pour les particuliers propriétaires à Angers

1 arbre par adresse

- 40 € pour l'achat d'un arbre entre 80 € et 100 €
- 50 € pour tout achat supérieur à 100 €

➤ Pour les copropriétés et bailleurs sociaux

Nombre d'arbres jusqu'à 30% du nombre de logements

- 50% du coût d'achat de l'arbre plafonné à 100€
- Si plus de 10 arbres plantés sur la propriété ; dossier préalable avec projet nécessaire

BONS DE VÉGÉTALISATION POUR LES PARTICULIERS

Bilan sept 2022- janvier 2023 :
56 demandes éligibles = 2 590 € d'aides

